

Nous estimons qu'il s'agit là d'une chose importante, en raison des effets que cela peut avoir sur la création d'emplois, sur l'acquisition de technologies et sur les possibilités ultérieures d'exportation de ces technologies. Cela peut avoir sur notre balance des paiements des effets très bénéfiques, ce qu'il faut avoir constamment à l'esprit dans l'élaboration de ces règlements. Cependant, il est indispensable de faire connaître d'avance aux entreprises ces règles du jeu, pour qu'elles sachent de quoi il retourne et comment se conduire dans la mise en valeur des ressources sous-marines. Il est indispensable que ces règlements posent des bornes au pouvoir du ministre, et qu'ils fassent savoir le plus nettement possible aux participants ce qui sera considéré comme la façon correcte d'utiliser la main-d'œuvre et les produits canadiens dans ces travaux.

J'aimerais appeler l'attention du ministre sur une question que mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre), a évoquée l'autre jour à la Chambre et dont le ministre a dit n'avoir aucune connaissance: la plate-forme de forage commandée, nous dit-on, au Japon par Petro Canada.

La plate-forme de forage coûtera 150 millions de dollars. Elle a été conçue par Sedco, et la Thompson Drilling Company qui appartient à Atco Industries, une autre société canadienne, a déjà fait construire quatre plates-formes identiques au Canada, trois à Halifax et une à Vancouver. Maintenant, Petro Canada, la société d'État canadienne, a décidé d'acheter la même plate-forme au Japon. Nous avons demandé au ministre d'obtenir des explications de Petro Canada et de faire savoir à la société d'État qu'il importe qu'elle suive les politiques de base qui sont énoncées dans le bill. J'espère que le ministre sera en mesure d'indiquer sous peu à la Chambre pourquoi Petro Canada a pris une telle décision. Cela contredit toutes les affirmations que le ministre a faites jusqu'ici et cela m'étonne de voir qu'il n'a pas pris l'affaire en main auparavant.

Je voudrais que nous nous penchions un instant sur les conséquences qu'aura le bill C-48 sur l'expansion de cette importante industrie. Si, comme je l'ai signalé dans la partie de mes observations qui portait sur l'autarcie et les moyens d'y parvenir, le bill C-48 entraîne vraiment un ralentissement de l'exploitation, le nord du Canada en souffrira énormément. Le budget de certains projets a déjà été réduit. Il y aura moins d'occasions d'emploi pour les autochtones. Les fabricants et les fournisseurs de l'Alberta et du centre du Canada verront s'envoler les commandes qu'ils attendaient.

Je rappelle encore une fois le rapport du Conseil économique qui signale que la plus belle occasion pour le Canada de s'extirper du marasme économique actuel serait de se lancer dans le développement énergétique. Le bill C-48 ne contient pas des mesures suffisamment énergiques pour atteindre les objectifs mentionnés dans le rapport du Conseil économique. L'industrie perdra d'importantes occasions d'expansion économique et, vu que nous avons actuellement un million de chômeurs et un déficit de 17 milliards de dollars au titre du commerce de la fabrication, sans parler de ce que cela peut

Pétrole et gaz du Canada—Loi

signifier pour nos approvisionnements d'énergie, il vaudrait beaucoup mieux trop insister sur l'exploitation que pas assez.

Je n'ai pas l'intention de parler de l'environnement. Mon collègue, le député de Hillsborough (M. McMillan), s'y attardera plus tard. Je me contenterai de signaler que c'est un aspect très important du bill vu la fragilité de l'environnement et de l'écologie des régions touchées, tant le grand Nord que les eaux au large de la côte est. Nous avons l'intention d'examiner de très près les répercussions écologiques des mesures prises par le gouvernement, de même que le règlement qui suivra le bill.

Enfin, je désire parler des pouvoirs discrétionnaires du ministre. A la lecture du bill, on constate que ces pouvoirs discrétionnaires s'exercent de bien des façons. Cela m'ennuie beaucoup et je crois que cela inquiète sérieusement les gens du secteur énergétique qui, jusqu'ici, ont fait les frais des pouvoirs discrétionnaires que le ministre a exercés sans le moindre ménagement en confisquant rétroactivement 25 p. 100 du travail accompli jusqu'ici. Dans ces conditions, le secteur énergétique doit se demander si le ministre va exercer ses pouvoirs discrétionnaires de façon aussi négative dans d'autres domaines. J'ai dénombré 23 domaines importants où il peut exercer ses pouvoirs discrétionnaires. Je crois qu'il faudrait les étudier très soigneusement en comité. Le ministre peut désigner Petro Canada comme exploitant et délimiter lui-même les gisements au lieu de laisser le secteur énergétique s'en charger. Ce sont là des pouvoirs dangereux, surtout entre les mains d'un ministre qui s'est distingué comme il l'a fait.

En résumé, nous sommes satisfaits de ce projet de loi. Je le répète, nous attendions depuis 1970 une loi régissant le développement dans cette région du pays. Les objectifs du bill sont louables, mais c'est une mesure extrêmement mal conçue, compte tenu de l'avidité du gouvernement et de son désir de tout diriger.

Le gouvernement sape les objectifs que le projet de loi et le programme énergétique national cherchent à atteindre. Dans deux domaines clés, l'autonomie énergétique et la canadianisation, les objectifs du programme énergétique national sont singulièrement compromis. Il existe un commun dénominateur dans le bill C-48 et la loi sur l'administration du pétrole, et je crois que le comité doit étudier très attentivement certains éléments de ce projet de loi pour veiller à ce que ces objectifs ne soient pas compromis.

J'exhorte le gouvernement du Canada à faire preuve de souplesse, comme le ministre l'a promis ici même aujourd'hui, d'avoir l'esprit ouvert et de placer les intérêts du pays avant les siens de façon à développer ces ressources comme nous le souhaitons. Le gouvernement du Canada a d'importantes responsabilités envers tous les Canadiens en ce qui concerne le développement économique et la sécurité des approvisionnements. La stratégie qu'il déploie dans le bill C-48 compromettrait la sécurité de notre avenir énergétique. Notre développement économique est en jeu et j'exhorte le ministre à étudier très attentivement les avis et les points de vue des experts qui comparaissent devant le comité.